La lettre d'information
de la MSA de Picardie
Numéro 51 - Juillet 2019

Service en ligne

Demander une aide au logement

Votre famille s'agrandit ? Vous partez à la retraite ? Vous déménagez ? Faites votre demande en ligne d'aide au logement dans Mon espace privé.

Les aides concernées
Lorsque vous effectuez une demande d'aide au logement, celle-ci est valable pour 3 aides :
- L'aide personnalisée au logement (APL) ;
- L'allocation de logement à caractère familial (ALF) ;
- L'allocation de logement à caractère social (ALS).

Le montant de l'aide versée sera déterminée en fonction de votre situation.

Plus simple, plus rapide et gratuit
Disponible depuis votre espace privé, ce service intègre une estimation vous permettant d'avoir une idée du montant que vous pourrez recevoir, si cette aide vous est effectivement attribuée par votre MSA.

Ce service vous permet de saisir vos informations, transmettre vos documents et suivre le traitement de votre demande 24h/24 7j/7. Vous serez prévenu par email s'il manque des éléments dans votre dossier et vous pourrez envoyer directement les pièces manquantes.

Pour accéder à ce service, rendez-vous dans Mon espace privé, rubrique Mes services / Famille, Logement (Voir tous les services).

Service en ligne

Préparer la rentrée avec l'allocation de rentrée scolaire (ARS)

L'Allocation de Rentrée Scolaire est versée sous condition de ressources pour les enfants âgés de 6 à 18 ans.

Votre enfant a entre 6 et 15 ans
Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Le calcul et le versement de l'ARS sont automatiques en fonction de vos ressources.

Votre enfant est âgé de plus de 16 ans
Pour bénéficier de l'ARS, vous devez attester que votre enfant est toujours scolarisé.

Déclarez en toute simplicité !
La MSA vous propose d'effectuer votre déclaration en ligne sur Mon espace privé, rubrique Mes services en ligne, puis sur « Déclaration de situation des 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire ».

En réalisant cette démarche dès maintenant, le versement de votre allocation sera effectué en même temps que celui des 6-15 ans, le **20 août 2019**.

Élections 2020

Retrouvez l'actualité des élections MSA sur le site internet

En janvier 2020, vous serez appelé à voter pour désigner les délégués de votre MSA. Qui sont vos délégués et quelles sont leurs missions ? A quoi sert votre vote ?
Pour en savoir plus, cliquer ici.

À noter

▶ L'agence MSA de Montdidier déménage
Dès le 19 août, l'agence MSA de Montdidier sera transférée à la Mairie de Montdidier, Place du Général de Gaulle. Elle sera ouverte sur rendez-vous le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

▶ Fermeture estivale des agences MSA
Les agences MSA de Vervins, Saint-Quentin, Soissons, Compiègne, Péronne et Abbeville seront fermées du 15 juillet au 16 août.
Celles de Château-Thierry, Grandvilliers et Montdidier du 15 juillet au 19 août inclus.
La MSA continue de vous accueillir tout l'été, dans les agences de Laon, Beauvais et Boves (fermeture exceptionnelle les 15 et 16 août).
Afin d'obtenir une réponse rapide et sécurisée à toutes les interrogations relatives à votre dossier personnel MSA, et ce n'importe quand, utilisez notre service en ligne « Mes messages, mes réponses », intégré à votre Espace privé.

▶ Foires d'été
Retrouvez la MSA dans les foires estivales agricoles :
Dans l'Aisne le weekend du 31 août et 1er septembre à la foire de La Capelle, et dans la Somme le 1er septembre à Ailly-le-Haut-Clocher pour Plaine en Fête.

santé
famille
retraite
services